



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
ANNEE 2025

COMMUNE DE JOUQUES

Présenté en Conseil Municipal le 27 février 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-013-211300488-20250227-9_DEL_2025-

Introduction et contexte réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) :

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Ce débat concerne tant le budget principal que les budgets annexes. Il a pour objectif d'éclairer le vote des élus sur le budget de la commune. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Avant la bascule de la nomenclature budgétaire et comptable M14 au référentiel M57, le débat sur les orientations budgétaires devait intervenir dans un délai maximum de 2 mois avant le vote du budget primitif (L.2312-1). Dans le cadre du référentiel M57, le rapport sur les orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif (CGCT – Art L 5217-10-4).

1^{ère} partie : les éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le budget prévisionnel 2025

1. Le contexte économique

S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED Jerome Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024 indique, l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

Concernant l'inflation en France, son taux repasse sous la barre des 1,7 % pour le mois de novembre 2024 selon l'INSEE. Ainsi, une prévision de 1,5 % sur 2025 est envisagée par la banque de France.

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5%. Elle a continué sur cette voie avec une nouvelle baisse de 0.25 en novembre. Le 12 septembre 2024 la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%, pour s'établir à 15 points de base.

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024 d'un taux de chômage autour de 6,4% et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

L'activité économique, au ralenti en 2024 devrait retrouver de la vigueur en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs tant attendue devrait aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025. Cela est lié à la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air à l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3 % en août 2024 et 7,6 % en fin d'année selon les prévisions de la banque de France.

L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Néanmoins, la situation des finances publiques avec un déficit très élevé (plus de 5,5 % PIB ainsi qu'un endettement au sens de Maastricht de plus de 110 %) reste à surveiller, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale et la censure du gouvernement aura pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs nationaux et étrangers.

2. Les mesures de la loi de finances 2025 relatives aux collectivités

- Budget vert

Les compétences exercées par les Collectivités Territoriales (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit ainsi une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

- Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement

La dgf sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la Dsil. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

D'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et Epci recevront des avances mensuelles (douzièmes) basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

- Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (Cnracl)

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Sous la pression des collectivités territoriales et des parlementaires, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier de cette année. Le taux de cotisation passera ainsi de 31.65 % (taux actuel) à 43.65 % en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4.2 Md€ sur 4 ans).

- Diverses mesures en matière de masse salariale

La Loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (Gipa). Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la

fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90% du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement 100% dès le 1^{er} jour).

- Maintien de la DETR et baisse de la DSIL

La dotation d'équipement des territoires ruraux ne fera plus l'objet d'un pourcentage minimum de crédits alloués en faveur de la transition écologique (fin du « surfléchage » de la DETR en faveur des projets « verts »).

En 2023, un peu moins de 30 % des crédits DETR avaient été affectés à des projets favorables à la transition écologique. La DETR est recentrée sur les territoires ruraux : communes rurales peu denses ou très peu denses (telles que définies par l'INSEE sur la base de la grille communale densité). La Commune de Jouques n'y est plus éligible.

La DSIL diminue de 150 M€ pour financer l'abondement de la dotation globale de fonctionnement.

Fonds vert : le fonds d'accélération de la transition écologique passera de 2,5 Md€ en 2024 à 1 145 M€ en 2025 en autorisations d'engagement. Le raboutage du fonds opéré en 2024 (annulation de 900 M€ d'AE), confirmé en 2025, marque une rupture par rapport aux années passées et met en question la pérennité de cet instrument financier au service de la transition écologique. Sa fusion avec la DETR et la DSIL est aujourd'hui évoquée.

Comme chaque année, la Commune sollicitera une aide au titre du Fonds Vert pour les travaux d'éclairage public.

3. Jouques dans le contexte métropolitain

- Les Compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'application de la loi 3DS organise une nouvelle répartition des compétences entre la Métropole et ses communes membres.

Pour la commune de Jouques, la répartition s'établit de la façon suivante :

- la Défense Extérieure Contre l'Incendie (Deci). Compétence exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 par convention de gestion. Courant 2023, la Métropole a restitué à la Collectivité les montants évalués par la Clect en 2018, au moment du transfert de cette même compétence des communes vers les Métropoles, soit 14 859 € distribués somme suit : 6 068 € de fonctionnement et 8 791 € d'investissement.
- le Réseau Chaleur est une compétence restituée à la Collectivité depuis 2023,
- la compétence Tourisme : objet d'une gestion par convention de gestion.
- la compétence Pluvial : transmise à la Métropole le 1^{er} septembre 2024.

- Les dotations

Dans le cadre de la préparation budgétaire, les communes ont d'ores et déjà été notifiées du montant des participations et dotations de la Métropole (des ajustements seront réalisés en cours d'année).

- le montant de l'attribution de compensation restera inchangé en 2025 (887 000 € d'attribution de compensation + reversement lié à la compétence Défense incendie soit 902 000 €),
- le montant de la dotation globale de fonctionnement a été évaluée à 59 375 €,
- la commune sera bénéficiaire, d'une Dotation de Solidarité Communautaire (75 134.€), comme outil de péréquation destiné à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes.
- la dotation de compensation allouée au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels a été évaluée à 99 574 €,

En revanche, l'année 2025 marque l'arrêt du Ccpd, (contrat communautaire pluriannuel de développement), mettant fin aux subventions de la Métropole sur les projets d'investissements. A la demande de la Collectivité, l'atelier culinaire devrait bénéficier d'une prorogation jusqu'à la fin du chantier.

Rappel des règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont *respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants : l'équilibre comptable entre les deux sections / le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

Commune de Jouques2^{ème} partie : les grandes orientations données au Budget prévisionnel 2024 de la Commune de Jouques.• Rappel des objectifs du mandat 2020-2026

1- Conserver tout au long du mandat une modération fiscale sur tous les impôts modulables qui pèsent sur les administrés = pas d'augmentation des taux et taxes relevant directement du pouvoir décisionnel de la commune.

2- Réaliser dans le cadre de nos capacités financières un ensemble d'équipements (autrement appelés « grands projets ») dont la réalisation a toujours été différée malgré les possibilités d'investissements réellement mobilisables.

3- Réaliser des économies sur le budget de fonctionnement afin d'atteindre et pérenniser une capacité moyenne d'autofinancement fixée, dès le début de mandat à 500 000 € par an sur toute la durée du mandat, mais révisée à 400 000 € à partir de 2023 compte tenu de l'augmentation des dépenses de fluides devenues incompressibles dans le contexte actuel.

4- Envisager toutes les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement récurrentes en programmation pluriannuelle dans une vision de moyen et long terme.

5- Ne pas s'interdire le recours à l'emprunt tout en exploitant en première instance toutes les capacités d'autofinancement de la commune couplées à une recherche exhaustive des subventionnements possibles.

1- Bilan de l'année 2024 :

La Collectivité a poursuivi les travaux issus des **programmations pluriannuelles**, à savoir :

- la modernisation et remplacement de l'éclairage public : 63 points supplémentaires remplacés dans le quartier Sainte Marguerite et la Burlière (4^{ème} tranche),
- la réfection des chemins communaux : Courneironne, Couderie, Turquet
- les Obligations Légales de Débroussaillage : chemin de Blanchon, Pey de Durance et Caucadis
- la poursuite de l'informatisation des écoles : remplacement d'un ordinateur pour la Directrice, de deux ordinateurs portables et de deux vpi.

Au-delà de ces travaux prioritaires, les principales dépenses se sont orientées vers **les 4 principaux projets** à savoir :

- la poursuite des études et préparation du chantier de **l'atelier culinaire**.
- la réhabilitation des 3 logements de fonction, en **6 logements**,
- les travaux d'évacuation des **eaux du Couloubleau**,
- la **remise en état de la toiture de la bibliothèque et des travaux liés** (peinture, éclairage, faux-plafond).

S'en sont suivis :

- **les travaux d'entretien ou de mise aux normes des bâtiments communaux :**

- mise aux normes sécurité du centre socioculturel (pose d'une alarme) et découplage de l'alarme à la crèche,
- travaux de rénovation dans les 2 crèches (isolation et remplacement des éclairages de la crèche Lou Pitchoun, ...) pour répondre aux exigences du référentiel bâtiminaire,
- remplacement des menuiseries du logement du Petit Colombier pour un meilleur confort thermique des locataires,
- audit de chaufferie pour le remplacement des chaudières fioul.

- **les travaux sur le patrimoine municipal pour une mise en location de nouveaux logements sociaux et privés à la rentrée 2024,**

- réhabilitation des 3 logements du Réal (peinture, plomberie, remise aux normes réglementaires, ...)
- réhabilitation du logement de La Poste (peinture et divers travaux),
- fin des travaux aux logements de fonction.
- lancement des travaux au presbytère.

- **l'équipement des services techniques :**

- acquisition de petit matériel (laser, tables, ...)
- acquisition d'un broyeur,
- acquisition d'un camion-benne,
- acquisition d'un utilitaire,

- **la finalisation de l'Atlas de la biodiversité intercommunal,**

- **les travaux de mobilité :**

- mise en peinture de la zone bleue,
- création d'une place PMR (boulevard de la République),
- pose de chicanes sur le chemin de la Palunette,
- remise en état de la passerelle piétonne.

auxquels s'ajoutent :

- l'agrandissement et l'équipement de l'aire d'accueil des campings cars (mise en peinture, acquisition d'une borne de paiement, installation de table de pique-nique, de panneaux d'informations, ...)
- l'acquisition d'une scène mobile,
- l'équipement de la police municipale (achat d'un terminal de paiement, de caméras pièges, ...)
- l'installation de jeux à l'école maternelle
- le remplacement de 2 bornes du marché,
- l'installation et le remplacement de bornes et poteaux incendie.

En matière de **Ressources Humaines**, il est également à noter pour cette année 2024 :

- une stabilisation de fonctionnement et d'organisation de l'ensemble des services,
- le démarrage de la procédure d'entretien individuel,
- le recrutement d'un second agent au service de la police municipale,
- le maintien des effectifs de 8 saisonniers.
- des avancements d'échelons et de grades,
- le maintien des postes de placiers (vacataires) pour le marché de plein vent
- le recrutement d'un alternant, étudiant à l'Eco-campus de Sainte Tulle pour une durée de 1 an (octobre 2024-octobre 2025),
- le recrutement d'un chef de projet pour le suivi de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, sur 3 ans
- la mutation (et le remplacement) d'un agent de bibliothèque (décembre 2024),
- la mise à jour du régime indemnitaire des agents de la police municipale suite à la réforme
- la mise en place de la participation de l'employeur au contrat de prévoyance de ses agents.

Conformément aux engagements pris dans le précédent Rapport d'Orientaion Budgétaire, les services techniques ont contribué à **la réalisation des travaux en régie** pour diminuer les appels aux entreprises extérieures. Les agents sont ainsi intervenus sur :

- une partie de la réhabilitation des logements de la Poste et du Réal,
- les mises aux normes des crèches,
- la pose de Led dans les bâtiments communaux,
- la recherche de fuites détectées grâce au système de télérelève.
- l'équipement de l'aire d'accueil de camping-cars.

Parallèlement, d'autres dossiers, engagés dès 2022, ont abouti en 2024 (ou se sont pérennisés) :

- la signature du périmètre de la Zone Agricole Protégée (Zap), en octobre 2024, par le Préfet,
- le maintien de la programmation culturelle, gratuite pour la quasi-totalité des événements,

- le maintien du niveau des subventions aux associations,
- le maintien du dispositif de la cantine à 1€ depuis septembre 2023.

En matière de dépenses « contraintes, imposées », la Collectivité a su y faire face, malgré sa faible marge de manœuvre :

- le paiement **de la pénalité des indemnités SRU** : conventionnement de 9 logements sociaux pour montrer la bonne volonté de la Collectivité.
- **l'évolution du prix de l'énergie** : important travail de prévention, d'informations et de travaux de rénovation thermique des bâtiments municipaux qui ont permis une baisse significative des charges depuis 2022.

	2022	2023	2024 (estimé)	2025 (prévision)
Eau et assainissement	57 420 €	32 675 €	35 456 €	37 000 €
Energie et Electricité	202 599 €	220 134 €	174 714 €	180 000 €
Carburants et combustibles	99 420 €	65 568 €	60 762 €	61 000 €
Total des dépenses de fluides	359 439 €	318 377 €	270 932 €	278 000 €

Ce résultat est le fruit des travaux réalisés par la collectivité, combinés au déploiement massif de plusieurs actions :

- les **travaux de remplacement de l'éclairage public** en Led avec un système de télégestion. Fortement engagée sur cette thématique liée aux économies d'énergie, la Commune entame cette année, la dernière de tranche de travaux de remplacement de l'éclairage public en LED. Ce sont ainsi près de 465 points lumineux qui auront été changés, entre 2021 et 2025 (représentant un investissement de 569 000 € ttc sur 5 années).
- l'isolation des combles perdus de 7 bâtiments
- le remplacement des menuiseries d'un bâtiment,
- le suivi des consignes de chauffage
- l'installation de vannes connectées - **télérelève** - installées sur les 4 principaux compteurs d'eau afin de mieux maîtriser la consommation et être alerté des potentielles fuites,
- la **contractualisation avec de nouveaux prestataires de service pour l'entretien**, la maintenance des chaudières et la fourniture des fluides,
- **recrutement des agents sur la base de compétences techniques** nécessaires à l'entretien et à la maintenance des bâtiments communaux, et ainsi renforcer l'offre de service en interne.
- **le recrutement d'un alternant dont la mission** est non seulement de travailler sur le projet de développement du réseau chaleur mais également d'effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments municipaux et proposer des actions concrètes pour en contenir les dépenses.

Enfin, entre 2022 et 2024, la Commune a également engagé des démarches dont l'objectif est de produire davantage de recettes, ponctuelles, ou pérennes :

- le lancement de la procédure sur **les biens sans maître** : à l'issue de la procédure administrative, la Collectivité peut d'ores et déjà exercer son droit de propriété sur de nouvelles parcelles. En 2024, ce sont plus de 6 hectares qui sont venus s'ajouter aux surfaces de foncier communal, pour une valeur de 21 365 €.
- La mise en location de **onze logements** qui, conventionnés ou privés, permettent l'accueil de onze familles, en assurant une recette constante sur le budget communal,
- la mise en location de **trois locaux commerciaux**, contribuant ainsi au dynamisme de l'activité commerciale du village dont les locaux occupés par les services de La Poste)
- la poursuite de **la vente de biens mobiliers** non utilisés aux Domaines : + 12 500 € (vente épareuse et balayeuse).
- la mise en place, avec l'Onf, de coupes de bois dans les forêts communales.

L'ensemble de ces éléments budgétaires se traduit dans le **compte administratif de la commune de Jouques** qui devrait se présenter de la façon suivante :

Résultat prévisionnel	Recettes	Dépenses	Excédent / Déficit
Fonctionnement	4 522 728 €	4 286 880 €	235 848 €
Investissement	537 179 €	2 122 490 €	- 1 585 311 €
Total	5 059 907 €	6 409 370 €	- 1 349 463 €

Excédent reporté fonctionnement : 1 795 321 €

Excédent reporté investissement : 1 371 687 €

Le Résultat de Capacité d'Autofinancement à l'issue de l'exercice 2024 serait de 493 409 €, à savoir :

- 235 848 € d'excédent de recettes sur les dépenses,
- auquel s'ajoute la dotation de l'année aux amortissements soit 257 561€.

L'ensemble de ces résultats sera reporté, et délibéré lors du vote du budget, dans le cadre du Compte Financier Unique (CFU), nouveau document réglementaire, qui remplace désormais le compte de gestion et le compte administratif.

2. Perspectives pour l'année 2025 :

En investissement :

L'essentiel du budget sera dédié à :

- la fin des travaux de l'atelier culinaire dont la fin du chantier est prévue pour le dernier trimestre 2025.
- l'acquisition de foncier pour le projet de construction d'une salle de sports,
- la rénovation complète des courts de tennis, revêtement et grillage compris,

2025 sera aussi l'année :

- du dépôt permis de construire pour la réalisation d'une centaine de logements sociaux, dont 30 en accession sociale afin de réduire voire supprimer la pénalité SRU.
- de la réalisation des Old sur les chemins de Sainte Trinité, Saute Lièvre, les Estrets, ...

L'ensemble des projets d'investissement sont détaillés en fin de rapport.

En fonctionnement

L'année 2025 devra consolider les efforts engagés dans la **maîtrise des coûts de l'énergie** :

- mise en œuvre de la dernière tranche de remplacement de l'éclairage public en Led : 50 nouveaux points.
- étude de faisabilité en cours pour envisager de nouveaux sites d'accueil pour des électrovannes connectées.
- étude de remplacement du système de chauffage de l'église défaillant,
- pose de 8 bornes de recharges pour les véhicules électriques sur différents parkings de la commune,
- avancée de l'étude de faisabilité du réseau chaleur pour les bâtiments communaux, l'Ehpad et riverains volontaires,

Toujours dans un souci d'optimisation des dépenses, les agents des services techniques seront mis à contribution pour réaliser les **principaux travaux en régie** afin de diminuer le recours systématique aux prestations de services.

- la réalisation du sas d'entrée de la crèche Les Colombes,
- la réhabilitation de l'ancien presbytère pour une mise en location dès le mois d'avril 2025,
- la réhabilitation de la seconde passerelle piétonne.

Toujours dans la perspective de limiter les dépenses de prestation de services, le suivi des Obligations Légales de Débroussaillage (old) sera assuré par les agents de police municipale, formés par l'Onf.

Sur le **plan des ressources humaines**, en 2025, il a été décidé de :

- renforcer le service administratif par le recrutement d'un assistant de direction,
- assurer le remplacement de l'agent de la bibliothèque,
- stabiliser les effectifs dans l'ensemble des services municipaux, sur la base d'un organigramme arrêté.

Comme indiqué en préambule, la Commune sera assujettie à la hausse du taux de cotisation vieillesse de la Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL), de 3 points par an jusqu'en 2028. Le texte s'applique de manière rétroactive au 1^{er} janvier de cette année.

Au chapitre :

- **des associations**, la reprise de la gestion de la garderie maternelle (périscolaire et extrascolaire) par la Collectivité devra être envisagée, à court ou moyen terme, suite à l'information d'une cessation d'activités de l'association actuellement en charge de ce service de la petite enfance. Dans cette perspective, une prévision budgétaire sera inscrite au chapitre des prestations de service.
- **de l'environnement** : le renouvellement du label de Territoire Durable, la finalisation de l'Agenda 2030 avec la participation de la commission extra communale de l'environnement, la poursuite des sorties de Jouques Action Biodiversité, ...

Enfin, afin de créer **de nouvelles recettes**, au cours de l'année 2025, les dossiers suivants seront finalisés :

- poursuite du travail engagé sur les biens vacants sans maître, présumés.
- mise en location de l'ancien presbytère (bail privé) à compter du 1^{er} avril 2025,
- vente d'un terrain communal (derrière le cimetière)
- signature du plan de gestion forestier (coupe de bois).

3^{ème} partie : bilan 2024 et perspectives 2025, budget principal de Jouques en section de fonctionnement

Les Recettes de fonctionnement de la Collectivité (synthèse) :

Pour mémoire, les recettes des collectivités sont issues des :

- **Impôts et taxes** : fiscalité directe, droits de place, taxes sur les pylônes, reversement de la Métropole dont l'attribution de compensation, ...),
- **Dotations, subventions et participations** : dotation de solidarité rurale, dotation forfaitaire, compensation au titre des exonérations de taxes foncières, ...
- **Autres recettes d'exploitation** : produits de services et de vente cantine, occupation du domaine public, remboursements liés aux absences du personnel, les loyers.

Synthèse de l'évolution des Recettes de fonctionnement 2022-2023, estimations 2024 et prévisions 2025

	2022	2023	2024 (estimatif)	2025 (prévision)
Impôts / taxes	3 086 402 €	3 239 861 €	3 388 705 €	3 445 900 €
Dotations, Subventions ou participations	700 681 €	755 418 €	617 155 €	579 604 €
Autres Recettes d'exploitation	396 031 €	403 743 €	516 848 €	502 590 €
Produits Exceptionnels	41 145 €	38 680 €	20 €	120 000 €
Total Recettes de fonctionnement	4 224 259 €	4 437 702 €	4 522 728 €	4 648 094 €

Entre l'année 2023 et 2024, on constate une très légère évolution, due en partie à :

- une hausse des produits issus des impôts et taxes,
- une augmentation des produits de la restauration scolaire,
- une Dotation de Solidarité Rurale réévaluée à la hausse,
- la perte des aménités rurales entre 2023 et 2024, confirmée en 2025.

Pour 2025, les prévisions de recettes s'établissent à 4 648 094 €, basées sur les éléments suivants :

- une légère **révision à la hausse des bases de la fiscalité directe**.

Pour rappel, la révision des bases, et non du taux, est à l'initiative de l'Etat. Elle est votée à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances au Parlement et correspond à une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cette hausse s'établit entre 2024 et 2025 à 2% pour la commune de Jouques (3.5% entre 2023 et 2024).

- une **diminution des principales dotations de l'Etat** (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale), **dont la suppression des aménités rurales** suite à un décret redéfinissant les critères d'attribution et excluant injustement les communes de Jouques et Peyrolles-en-Provence, en dépit des caractéristiques évidentes du territoire et des actions déjà engagées en faveur de la biodiversité.
- un maintien **des recettes « constantes »** telles que les loyers, les produits issus des services grâce à la volonté municipale de créer des ressources pérennes (réhabilitation et mise en location de 10 logements) et une veille constante de la part des élus et des services pour prévenir les impayés (occupation du domaine public, cantine, loyers, ...).

✓**Evolution de la part Impôts et Taxes**

La volonté de la commune est de maintenir les taux d'imposition actuels.

Le montant du reversement de la Métropole, à savoir **l'attribution de compensation**, sera maintenu par rapport à l'année N-1.

	2022	2023	2024 (estimé)	2025 (prévision)
Taxes foncières et d'habitation	1 645 533 €	1 767 005 €	1 826 300 €	1 865 000 €
Impôts économiques (hors CFE)	0 €	0 €	0 €	0 €
Reversement EPCI	887 833 €	902 691 €	902 691 €	902 000 €
Autres ressources fiscales	553 036 €	570 165 €	659 714 €	678 900 €
Total taxes et impôts	3 086 402 €	3 239 861 €	3 388 705 €	3 445 900 €

✓**Evolution des dotations et participations de l'Etat**

Les recettes en dotations de la commune devraient s'élever à 579 604 €, sachant que la commune ne possède aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

Les dotations de l'Etat se résument essentiellement, pour la commune de Jouques, à :

	2022	2023	2024 (estimé)	2025 (prévision)
Dotation forfaitaire	145 347 €	148 360 €	142 505 €	142 500 €
Dotation de Solidarité Rurale	266 602 €	302 103 €	315 989 €	321 000 €
Fctva	5 680 €	8 616 €	5 401 €	5 000 €
Etat des compensations Th et Tf	94 414 €	100 888 €	99 574 €	99 574 €
Département	13 360 €	8 360 €	8 360 €	8 360 €
Gfp de Rattachement	8 000 €	39 214 €	6 000 €	3 000 €
Autres¹	167 278 €	147 877 €	39 326 €	170 €
Total	700 681 €	755 418 €	617 155 €	579 604 €

A noter dans ce chapitre, l'absence de certitude sur la participation de l'Etat au poste d'ingénierie du Comité Local de l'Emploi pour 2025.

✓ Evolution des « autres recettes d'exploitation »

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements par les assurances de l'absence des agents en maladie. Comme chaque année, ce montant, difficilement prévisible, est estimé sur la base de la situation connue en début d'année. Elle pourra être réévaluée lors de la saisie du budget.

Les autres recettes d'exploitation (produits de service et autres recettes de gestion courantes) devraient augmenter du fait de :

- la mise en location de nouveaux logements,
- la rigueur du suivi des recettes générées par les services municipaux (restauration scolaire),
- de la vente de biens mobiliers inutilisés aux Domaines.
- la reprise des subventions des biens amortissables suite à la régularisation des écritures comptables demandées par la Trésorerie,

	2022	2023	2024 (estimé)	2025 (prévision)
Atténuations des charges	36 228 €	39 283 €	97 480,00 €	60 000 €
Produit des services, du domaine et ventes (€)	282 480 €	309 314 €	330 540 €	342 090 €
Autres recettes de gestion courante ² (€)	77 323 €	55 146 €	88 828 €	100 500 €
Total recette d'exploitation (€)	396 031 €	403 743 €	516 848 €	502 590 €

Zoom sur le revenu des immeubles :

Les revenus des immeubles constituent, depuis la fin de l'année 2024, une source de produits pérenne et régulière :

- 3 logements au Réal : 825.68 € / mois
- 9 logements des écoles : 1 802.85 € / mois
- 1 logement privé (La Poste) : 1 020 € / mois
- 1 logement privé (Petit Colombier) : 850.37 €/mois
- 1 logement privé (à compter du 1^{er} avril 2025) : estimation à venir
- 2 locaux commerciaux : 1 043.08 €/mois
- les locaux de la Poste : 3 826.20 €/trimestre.

✓ Evolution des « produits issus des produits exceptionnels »

Ces produits correspondent aux reprises de subvention sur biens amortis (écriture de régularisation sur plusieurs années) et quelques ventes d'immobilisation d'objets usagés non utilisés.

	2022	2023	2024 (estimé)	2025 (prévision)
Produits exceptionnels	41 145 €	38 680 €	20€	120 000 €

² Loyers issus des logements, location de salles, remboursement des assurances, ...

• Les Dépenses de fonctionnement de la Collectivité (synthèse) :

Il est proposé, dans le tableau ci-dessous, une synthèse de l'évolution des dépenses de la collectivité (section fonctionnement) sur les 3 dernières années, ainsi qu'une estimation des dépenses sur l'année 2025. Pour rappel, les dépenses de la collectivité se décomposent, dans les principaux chapitres, ainsi :

- charges à caractère général (011) : charges courantes liées au fonctionnement des services et de la commune : dépenses de fluides, énergie, honoraires, prestations, locations, acquisition de petit matériel, ...
- autres charges de gestion courante (065) = indemnités des élus, adhésion aux organismes divers (Atd, Mission locale, Caue, ...), subventions aux associations, Ccas, ...
- charges de personnel (012) : ensemble des rémunérations des titulaires et contractuels, primes, médecine du travail, cotisations, ...
- atténuations de produits (014) : pénalités SRU et fonds de péréquation partie contributive.

✓ Bilan 2024/ Perspectives 2025 :

	2022	2023	2024 (estimé)	2025 (prévision)
Charges de gestion (011+065)	1 891 405 €	2 039 219 €	1 986 826 €	2 018 400 €
Charges de personnel (012)	1 693 463 €	1 755 617 €	1 903 344 €	1 980 000 €
Atténuation de produits (014)	163 669 €	165 848 €	138 998 €	120 500 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	141 912 €	233 420 €	257 562 €	300 000 €
Autres dépenses	70 782 €	11 503 €	150 €	8 000 €
Total Dépenses de fonctionnement	3 961 231 €	4 205 607 €	4 286 880 €	4 426 900 €

Les dépenses de fonctionnement en 2025 devraient légèrement évoluer par rapport à l'année 2024 (+ 3%). La définition de ce budget se traduit par les choix suivants :

- la prise en compte des augmentations imposées par l'Etat et notamment l'augmentation du taux de participation de l'employeur à la Caisse de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales (+3% par an jusqu'en 2028)
- la participation de l'employeur au contrat de prévoyance,
- le recrutement d'un agent au service administratif,
- l'augmentation réglementaire des coûts liés à la masse salariale,
- la prudence et prévisions relatives à l'évolution du coût de l'énergie,
- les efforts maintenus sur la diminution des prestations de service,
- le suivi et la maîtrise de l'ensemble des contrats de maintenance,
- une volonté d'impliquer chaque service à l'effort collectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif reste, à l'issue de l'exercice, de dégager une capacité d'autofinancement proche de 400 000 € pour financer les projets d'investissements de la commune.

• Charges à caractère général et autres charges de gestion courante (011 et 065) :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des **charges courantes de gestion de la commune** avec une projection constante sur l'année 2025. Les charges à caractère général représenteront **51%** du total des dépenses réelles de fonctionnement.

	2022	2023	2024 (estimé)	2025 (prévision)
Charges à caractère général - 011	1 638 705 €	1 784 425 €	1 705 977 €	1 765 400
Autres charges de gestion courante - 065 ³	252 700 €	254 794 €	280 849 €	253 000 €
Total dépenses de gestion	1 891 405 €	2 039 219 €	1 986 826 €	2 018 400 €

Au chapitre 011, il est à noter :

- une évolution maîtrisée des dépenses à caractère général,
- une attention particulière aux dépenses d'énergie et au suivi des efforts déjà engagés,

Au chapitre 065, il est à noter :

- une volonté de maintenir le niveau de subventions aux associations,
- la régularisation des subventions aux écoles entre 2024 et 2025 (cf délibération n°2024-106 et 2025-7)
- une diminution de la subvention du Ccas au regard de l'évolution de son activité (cf présentation du budget annexe en fin de document) en 2025.

• Les Dépenses de personnel (012)

	2022	2023	2024	2025
Rémunération titulaires	1 102 301 €	1 115 818 €	1 155 569 €	1 200 000 €
Rémunération non titulaires	93 467 €	126 619 €	195 430 €	220 000 €
Autres Dépenses	497 695 €	513 180 €	552 345 €	560 000 €
Total dépenses de personnel	1 693 463 €	1 755 617 €	1 863 344 €	1 980 000 €

Les charges de personnel sont comptabilisées au sein du chapitre 012. Le découpage des charges de personnel se fait de la manière suivante :

- Le personnel titulaire correspond aux charges liées à la rémunération du personnel fonctionnaire (salaires, primes, indemnités...)
- Le personnel non titulaire correspond aux charges liées à la rémunération du personnel contractuel (salaires, primes, indemnités...)
- Les autres charges de personnel sont toutes les autres dépenses du chapitre 012 (URSAAF, apprentis, emplois d'avenir, médecine du travail...).

Les dépenses de personnel ont par nature une croissance plus dynamique que les autres charges notamment du fait de la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Un agent du fait de son avancement de grade et de carrière coûtera mécaniquement plus cher à la collectivité chaque année.

L'année 2024, s'est traduite par :

- une stabilisation des effectifs dans les différents services, consécutive à une réorganisation interne,
- la mise en œuvre des premiers entretiens d'évaluations,
- un recrutement à compter du 2^{ème} trimestre 2024, d'un second agent pour la police municipale,
- un recrutement, à partir du 1^{er} avril 2024, pour une durée de 3 ans, d'un chef de projet Emploi, Territoire Zéro Chômeur Longue Durée,
- le recrutement d'un apprenti, pour une période douze mois (octobre 2024-octobre 2025) en charge du projet de réseau chaleur sur la commune,
- le remplacement d'un agent de la bibliothèque suite à une mutation,
- l'harmonisation du régime indemnitaire des agents de la police municipale,
- les évolutions du point d'indice, de grades et d'échelons réglementaires tout au long de l'année.

³ Indemnités des élus, participations diverses, subventions aux associations, ...

- Le maintien de l'embauche de 8 saisonniers,
- ...

A cela se sont ajoutées des charges exceptionnelles non reconduites sur l'année 2025 :

- le recrutement d'agents recenseurs,
- le défraiement des coordonnateurs de ce recensement,
- le paiement des heures supplémentaires dans le cadre des 4 scrutins électoraux.

En 2025, les orientations s'articuleront autour :

- du maintien des démarches et procédures engagées auprès de chaque service depuis 2021 (fiches de postes individuelles, organigramme mis à jour, entretiens individuels, réorganisation des services, ...)

Mais aussi :

- la participation de la Collectivité au contrat de prévoyance pour ses agents, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- le renfort du service administratif par le recrutement d'un agent supplémentaire,
- l'impact de la mesure adoptée par le Gouvernement visant à rééquilibrer les comptes de la Cnracl, soit une augmentation du montant de la cotisation estimée à 10 000 €.

- **Les Dépenses de fonctionnement rigides de la commune**

Les dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la commune sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de diminution trop importante des dotations de l'Etat car des marges de manœuvre seraient plus difficiles à dégager rapidement.

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées :

- des dépenses de personnel .
- des atténuations de produits (pénalités SRU / prélèvement Fonds de péréquation)

Les **dépenses de personnel** sont considérées comme rigides car la commune ne peut pas les optimiser ou difficilement s'y soustraire en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart du statut de la fonction publique territoriale et d'engagements contractuels passés par la commune.

Concernant **les pénalités SRU**, il est à noter que dans le cadre de son engagement triennal, 2023-2025, la Commune doit produire 101 logements d'ici le 31 décembre 2025, pour rattraper son retard, et ainsi sortir de l'état de carence.

Conscient de cet effort, et conformément à son engagement, la Municipalité :

- a montré sa bonne volonté en réhabilitant son patrimoine communal et conventionnant 9 logements sociaux ,
- travaille parallèlement à la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche d'habitat social sur le quartier du Deffend. Ce projet comprenant la création d'une centaine de logements sociaux, dont 30 en accession sociale, sera un levier pour diminuer, voir supprimer la pénalité qui s'élève aujourd'hui à 120 000 €/an.

A retenir pour 2025 :

Des dépenses de fonctionnement dont le montant s'élève 4 426 900 €, soit à peine 3% de plus que 2024,
Des dépenses de fluide maîtrisées,
Le recrutement d'un agent administratif à venir,
De nouvelles recettes pérennes dues aux loyers.

La nécessité d'avoir un budget en équilibre, en tenant compte de l'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures (+ 703 000 € après prélèvement pour abonder l'investissement). Ce report se traduira par une répartition de ce chapitre dans les chapitres 011 et 012 par précaution.

4^{ème} partie : bilan 2024 et perspectives 2025 budget principal de Jouques en section d'investissement.

La section d'investissement présente les projets d'investissements nouveaux ou en cours.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

✓ **Etat des principales réalisations 2024**

<u>Réalisations 2024</u>	<u>Montant TTC</u>
Atelier culinaire (financement des études faisabilité et études préalables)	690 000 €
Restructuration des logements de fonction (études et travaux)	657 873 €
Evacuation des eaux du Couloubleau	150 787 €
Optimisation de l'éclairage public (4 ^{ème} tranche)	85 659 €
Travaux de mise en sécurité de la bibliothèque (mise en sécurité et étude)	80 875 €
Equipement des services techniques	67 182 €
Rénovation des chemins –et place PMR	53 652 €
Travaux Old	33 400 €
Travaux de mise aux normes des crèches	27 748 €
Alarme au centre socioculturel	16 540 €
Rénovation des logements du Réal	20 513 €
Changement des menuiseries du logement du Petit Colombier	20 500 €
Aménagement de l'aire de camping-car (2 ^{ème} tranche)	17 847 €
Acquisition scène mobile	16 230 €
Rénovation de la passerelle	13 098 €
Installation de bornes / poteaux incendie	12 834 €
Végétalisation	12 192 €
Fournitures pour le presbytère (1 ^{ère} partie)	12 131 €
Installation électrique - tennis	10 211 €
Informatisation des écoles	8 048 €
Acquisition de parcelle	7 100 €
Rénovation du Logement de la Poste	6 749 €
Travaux sur les éclairages publics	6 721 €
Equipement des services techniques	6 086 €
Equipement service police municipale	5 717 €
Réparation toiture des services techniques	5 101 €
Remplacement d'une borne marché	4 550 €
Pose de chicanes – chemin de la Palunette	4 344 €
Equipement informatique (biblio)	3 600 €

Jeu ext��rieur �� l'��cole maternelle	1 800 ��
Peinture de l'office de la cantine	1 800 ��

Le montant total des d  penses d'investissement en 2024 s'  l  verait    **2 122 490   **.

Chaque dossier a fait l'objet d'une demande de subvention aupr  s des collectivit  s d  partementales, m  tropolitaines ou r  gionales selon la th  matique. Le taux de subvention est variable mais correspond    une prise en charge    hauteur de 60    70% du montant Ht en moyenne.

Les finances saines, associ  es    une gestion rigoureuse, ont permis    la Collectivit   de ne pas avoir recours    l'emprunt pour financer l'ensemble de ses projets d'investissement.

✓ Principaux projets d'investissement 2025 (montant indiqu   en TTC) :

Projets d'investissement 2025	Montant TTC
Atelier culinaire	2 000 000 ��
Achat b��timent	200 000 ��
R��fection des terrains de tennis	185 000 ��
Embellissement des fa��ades	100 000 ��
Optimisation de l'��clairage public (4��me tranche)	49 000 ��
Obligations L��gales de D��broussaillage (chemins communaux)	40 000 ��
Entretiens des chemins	30 000 ��
Etude de faisabilit�� – fonctionnement l��gumerie	25 000 ��
Etude de faisabilit�� – r��seau chaleur	15 000 ��
Achats de terres agricoles	15 000 ��
Travaux cr��ches	15 000 ��
Travaux du presbyt��re	10 000 ��
Protection incendie	9 000 ��
Mobilier ��cole	8 000 ��
Mat��riel des services techniques	8 000 ��
��quipement Police Municipale	7 000 ��
��quipement divers (tables, panneaux de signalisation)	5 000 ��
��quipement informatique (services municipaux)	3 000 ��
R��novation jardin de la biblioth��que	2 000 ��
Divers	50 000 ��
	2 776 000 ��

Le montant total des investissements en 2025 s'  l  verait    2 776 000    Ttc.

Ce montant sera financ   par les   l  ments suivants :

- Les subventions
- La Fctva
- La Dotation aux amortissements
- Le virement de l'exc  dent de la section fonctionnement de l'exercice n-1
- L'autofinancement.

✓ Les recettes d'investissements de la Collectivité

La capacité de la commune à dégager une **épargne suffisante** de la section de fonctionnement pour financer ses propres équipements (capacité de la commune à s'autofinancer) se traduit comme suit :

2022	2023	2024 (estimé)	2025 (prévisionnel)
429 709 €	465 000 €	493 409 €	400 000 €

Le retour de la **Fctva** (fonds de compensation de la Tva) :

2022	2023	2024 (estimé)	2025 (prévisionnel)
42 016 €	106 294 €	46 885 €	100 000 €

Les dotations et subventions :

En 2024, sur l'ensemble de ces projets d'investissements, la Commune a obtenu, en moyenne, 60% à 70% de subvention sur ces opérations éligibles (montant HT).

La Collectivité veillera à maintenir un niveau de subvention le plus élevé possible pour l'ensemble de ces projets en sollicitant les organismes classiques (Conseil départemental des Bouches du Rhône, Métropole, Région, ...) mais aussi en s'appuyant sur les dispositifs de l'Etat tel que le Fonds Vert, ou les divers Appels A Projets.

En 2025, le montant des subventions (Métropole, Département, Région, Etat, ...) est estimé à 1 262 305 € (montant des notifications reçues à l'heure de la présentation de ce rapport).

Synthèse / estimatif du budget d'investissement 2025

Montant des dépenses investissement 2025		Montant des recettes investissement 2025	
Travaux	2 776 000 €	Subventions notifiées	1 262 300 €
Déficit de l'exercice 2024	- 213 600 €	Fctva	100 000 €
		Solde dotation aux amortissements,	300 000 €
		Excédent de fonctionnement	1 327 300 €
TOTAL	2 989 600 €	TOTAL	2 989 600 €

Ce tableau n'est qu'une prévision de l'exercice budgétaire 2025. Il sera réévalué sur la base des éléments définitifs du compte administratif 2024.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance du budget d'investissement, la Collectivité pourra s'autoriser à contracter un emprunt dans les conditions qui seront échangées en conseil municipal.

5^{ème} Partie : les budgets annexes

Depuis 2022, la Collectivité ne compte qu'un seul budget annexe : celui du CCAS.

Le Rapport d'Activité du Ccas, présenté en conseil d'administration, fait état d'une évolution des besoins :

- maintien des ateliers,
- veille sur les aides obligatoires et facultatives,
- arrêt de la prestation de transports de denrées au Resto du Cœur par Elan,

Dès lors, le **budget du CCAS** sera abondé cette année par une subvention de 5 000.00 € (pour mémoire 20 000 € en 2024).

L'ensemble des nouvelles orientations ont fait l'objet d'une validation en Conseil d'Administration.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-013-211300488-20250227-9_DEL_2025-